

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FCPE ERES LFP REGULARITE part P (Code AMF : 990000096999)

Fonds Commun de Placement d'Entreprise soumis au droit français. Ce fonds est géré par ERES

Objectifs et politique d'investissement.

■ Le FCPE a pour objectif d'obtenir une performance nette de frais supérieure à l'indice composite : 50% Euro MTS Global + 30% Eonia capitalisé + 20% Stoxx 600 (dividendes réinvestis), en optimisant sa performance au moyen d'une gestion discrétionnaire combinant une diversification des investissements entre les marchés de taux, obligataires et/ou monétaires et les marchés actions dans diverses zones géographiques dans le respect des fourchettes d'expositions prédéterminées.

■ Le fonds de classification « diversifié » est un FCPE nourricier du fonds LFP PROFIL REGULARITE également classé « diversifié ». **A ce titre, l'actif du FCPE ERES LFP REGULARITE est investi en totalité et en permanence en parts du fonds maître « LFP PROFIL REGULARITE » et à titre accessoire en liquidités.** La performance du fonds sera différente de celle du maître, notamment à cause de ses frais de gestion propres.

L'orientation du fonds maître LFP PROFIL REGULARITE est la suivante :

La société de gestion met en oeuvre une gestion discrétionnaire. Le fonds est investi jusqu'à 100% en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étrangers, de FIA de droit français tels que définis à l'article R214-32-42 du code monétaire et financier, dans la limite de 30% dans des FIA ou fonds d'investissement répondant aux 4 critères de l'article R214-13 du code monétaire et financier, investis en produits de taux et actions.

Le choix des OPCVM/FIA sous-jacents est effectué selon un processus de sélection propre à la société de gestion.

Actions : l'exposition aux marchés actions est comprise entre 10 et 30% avec une position cible à 20%, principalement grandes capitalisations, sans prépondérance de zone géographique ou de secteur d'activité. Produits de taux : la fourchette de sensibilité est comprise entre 0 et 8. La répartition dette privée/dette publique non déterminée à l'avance est effectuée en fonctions des opportunités de marché. Le Fonds pourra être investi dans des titres à haut rendement ("high yield") dans la limite de 10% maximum de l'actif net.

Le fonds pourra être investi jusqu'à 20% sur les marchés d'actions et de taux hors Union Européenne et hors OCDE. Le fonds est exposé au risque de change dans la limite de 30% maximum de l'actif net. Le fonds peut être exposé aux matières premières dans la limite de 5% de l'actif net via des indices et/ou contrats sur indices de matières premières. Le fonds peut intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés à terme organisés et internationaux mais se réserve la possibilité de conclure des contrats de gré à gré : futures, forwards, options, swaps de devises, swap sur indices, change à terme. Chaque instrument répond à une stratégie de couverture et/ou d'exposition tant au risque taux, action, change. L'exposition globale du portefeuille incluant les produits dérivés est de 130% maximum de l'actif net, l'exposition via les dérivés n'excédant pas une fois l'actif de l'OPC.

■ Vous pouvez obtenir le rachat de vos parts auprès du teneur de compte d'épargne salariale choisi par votre entreprise. Les ordres reçus chaque jour avant minuit sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative en fonction des jours d'ouverture de la bourse de Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France.

■ Les revenus et plus-values nets du fonds sont réinvestis.

■ Durée de placement recommandée : 2 ans minimum

■ Ce fonds n'est pas approprié pour les investisseurs qui prévoient de retirer leur épargne avant 3 ans. Cette durée ne tient pas compte des contraintes de blocage propre au PEE ou au PERCO.

Profil de risque et de rendement.

Risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → Risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

■ Cet indicateur synthétique représente la volatilité historique annuelle du FCPE sur une période de 5 ans. Il a pour but d'aider l'investisseur à comprendre les incertitudes quant aux pertes et gains pouvant avoir un impact sur son investissement.

■ L'indicateur de niveau 4 reflète l'exposition aux différentes stratégies mises en oeuvre (actions, taux). Il intègre également le risque lié à la gestion discrétionnaire.

■ Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCPE.

■ La catégorie de risque associé à ce FCPE n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps

■ La catégorie la plus faible ne signifie pas un investissement sans risque.

■ Le FCPE n'est pas garanti en capital.

Risques importants non pris en compte dans cet indicateur :

Risque lié aux impacts de techniques : le risque lié aux techniques de gestion est l'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres et/ou les contrats futures, et/ou les instruments dérivés.

Risque de crédit : il s'agit du risque pouvant résulter de la dégradation de signature ou du défaut d'un émetteur de titre de crédit, ce qui pourra faire baisser la valeur liquidative.

Risque de contrepartie : Il est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme négociés sur les marchés de gré à gré et aux acquisitions cessions temporaires de titres : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Les autres risques ainsi que les modalités de souscription rachat du fonds maitre et du nourricier sont détaillées dans le prospectus des fonds.

↗ Frais.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	5.00%*
Frais de sortie	0.00%*

*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne soit distribué. Dans certains cas vous payez moins, vous pouvez vous renseigner auprès de votre conseiller financier habituel

Frais prélevés sur le fonds sur une année

Frais courants	2.89%*
-----------------------	--------

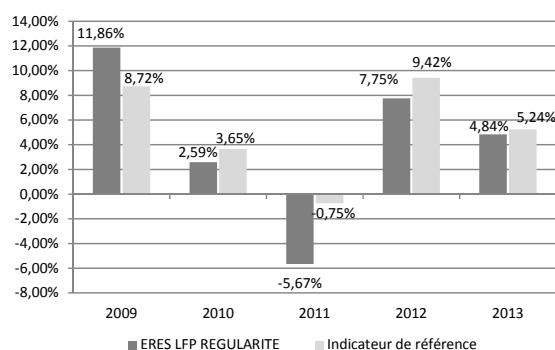
*Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2013. Il peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas la commission de performance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCPE lors de l'achat ou de la vente de parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible sur le site internet : www.eres-gestion.com ou par courrier sur simple demande.

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
----------------------------------	-------

↗ Performances passées.



Ces performances intègrent la totalité des frais hors frais d'entrée ou de sortie. Les performances passées calculées en € ne préjugent en rien des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. ERES LFP REGULARITE part P libellé en euro a été créé le 16 mai 2008.

↗ Informations pratiques.

- Le Dépositaire du fonds est CACEIS BANK France.
- Le teneur de compte de vos avoirs est choisi par votre entreprise, vous devez donc vous rapprocher de celle-ci pour connaître son identité.
- Ce FCPE multi-entreprises est réservé aux bénéficiaires des mécanismes d'épargne salariale des entreprises adhérentes.
- Ce FCPE est constitué d'autres catégories de parts. Vous pouvez trouver des informations sur ces parts dans le règlement du FCPE ou sur le site internet : www.eres-gestion.com
- ERES met à disposition de chaque souscripteur sans frais, le prospectus et le rapport annuel du FCPE sur son site www.eres-gestion.com et par courrier sur simple demande. Le prospectus, le DIC1, les rapports et les comptes périodiques du fonds maitre LFP PROFIL REGULARITE sont disponibles sur simple demande auprès d'ERES.
- La valeur liquidative est disponible sur le site internet www.eres-gestion.com ou du teneur de compte de vos avoirs.
- Le Conseil de Surveillance de ce FCPE est composé pour chaque entreprise adhérente ou groupe d'entreprises d'un membre salarié porteur de part et d'un membre entreprise ou groupe d'entreprises désigné par la direction des entreprises
- La législation fiscale du pays d'enregistrement du FCPE pourrait avoir une incidence sur l'imposition individuelle de l'investisseur.
- La responsabilité d'ERES ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCPE.

Ce FCPE est agréé par l'AMF et réglementé par l'AMF

ERES est agréée par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 5 septembre 2014.